

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 04 avril 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille seize, le lundi quatre avril à vingt heures à la salle municipale de Mairy-Mainville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : M. THIRIAT
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET, BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : M. PEDESINI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARASSE,
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de **BOULIGNY** : M. BRUSCO est représenté par Mme KINTZINGER
Commune de **MERCY LE BAS** : Mme KOSINSKI est représentée par M. PEDESINI
Commune de **PIENNES** : M. MAZZOCCO est représenté par M. LEON

Etaient absents (excusés) :

Commune de **TRIEUX** : MM MASCELLI, MIRJOLET

Le Président certifie que le Conseil Communautaire a été convoqué le 25/03/2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 06/04/2016 et publication du : 06/04/2016

Secrétaire de séance : M. KUEN

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

Considérant le partenariat habituel avec Scènes et Territoires en Lorraine depuis 2006 pour l'accès au spectacle vivant, notamment en collaboration avec les acteurs éducatifs,

Considérant que depuis trois ans, une collaboration avec la Communauté de Communes du Pays Audunois permet d'étoffer la proposition artistique en associant les participations des deux communautés de communes, permettant de proposer deux évènements dans l'année, un sur chaque territoire,

Vu le projet co-construit entre les quatre structures impliquées, à savoir, Scènes et Territoires en Lorraine, La Ligue de l'Enseignement, la Communauté de Communes du Pays Audunois et l'EPCI du Bassin de Landres,

Vu la proposition de convention, impliquant une participation financière de 2.500 euros pour l'année, dont 1.250 euros pour la présente première partie,

Après avoir entendu le vice-président chargé de la culture,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat culturel : Rendez-vous spectaculaire 1^{ère} partie
- D'autoriser le Président à signer et exécuter ladite convention.

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON

